

Plan d'action national pour les entreprises et les droits de l'homme 2024-2027 : cadre pour la mise en œuvre stratégique

Mesures actualisées et renforcées du NAP 2020-2023

Mesure renforcée 5 : Initiatives multipartites dans le domaine « entreprises et droits de l'homme »				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
<p>Renforcement du dialogue entre parties prenantes : Des discussions et des plates-formes de dialogue sont facilitées par l'administration fédérale, permettant ainsi une meilleure compréhension mutuelle entre les entreprises, les associations et la société civile.</p> <p>Engagement multisectoriel accru : Des initiatives multipartites sont soutenues par la Suisse dans les secteurs de la sécurité privée, de l'industrie extractive, du cacao, de l'or, du textile et du café, ce qui favorise le développement de standards plus durables dans ces chaînes d'approvisionnement.</p> <p>Application de standards internationaux : Les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme ainsi que le Code de conduite international pour les prestataires privés de sécurité sont mis en œuvre, contribuant à des pratiques plus éthiques dans les zones à risque.</p>	<p>L'administration fédérale :</p> <p>Renforcement du dialogue entre parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - organise régulièrement des tables rondes réunissant entreprises, ONG, associations sectorielles et représentants de la société civile. <p>Engagement multisectoriel accru</p> <ul style="list-style-type: none"> - participe à et soutient des initiatives multipartites telles que celles dans les secteurs du cacao, de l'or ou du café, ainsi que les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (VP) et l'Association du Code de conduite international pour les entreprises de sécurité privées (ICoCA). <p>Application de standards internationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuse et promeut les VP et l'ICoCA auprès des entreprises opérant dans des zones à risque. - finance ou co-finance des projets relatifs à la mise en œuvre de ces initiatives. - organise des formations ciblées sur les standards internationaux pour les entreprises et les autorités concernées. 	<p>La Confédération recueille les avis des acteurs participants aux discussions, tables rondes et au sein des plateformes.</p> <p>Les initiatives multipartites ont en général des cadres de suivi et de reporting avec des indicateurs clairement mesurables. De plus, des évaluations sont faites de temps en temps, y compris des analyses d'impact dont les résultats sont publiés. Les initiatives pour le café et le cacao ont aussi des objectifs mesurables et publiés à l'extérieur, qui sont fixés de manière participative, en concertation avec les différents membres.</p>	<p>EDA/STS WBF/SECO</p>	<p>Réalisé</p> <p>Panel ICoCA au Mining Indaba, Cape Town (mai 2025).</p> <p>Stand et table ronde avec le DCAF à Lubumbashi (juin 2025).</p> <p>Événement de sensibilisation contre la traite des êtres humains, organisé par le SECO avec l'OIM et l'UNGC, réunissant entreprises, partenaires sociaux et société civile (25 sept. 2025).</p> <p>Mission commune VP-ICoCA-UK-CH avec table ronde d'entreprises suisses au Mozambique (2e sem. 2025).</p>
Mesure renforcée 7 : Réduction des risques d'atteintes aux droits de l'homme en relation avec l'extraction et le commerce de l'or				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
<p>Les entreprises concernées respectent les dispositions légales relatives aux devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de</p>	<p>L'administration fédérale :</p>	<p>Les retours sont positifs sur la clarté des infos et la participation active aux événements et aux présentations.</p>	<p>DFAE, DFE, WBF/SECO, DFI</p>	<p>En cours</p> <p>Plateforme interdépartementale « Matières premières » : réunions régulières sur les questions de durabilité.</p>

<p>travail des enfants (art. 964j ss. CO, et Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants ODiTr)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - informe, dans le cadre de ces diverses activités de communication (présentations externes, événements, rencontres etc.), le secteur privé sur les dispositions légales à respecter. - fait la promotion et diffuse le « Guide des bonnes pratiques pour respecter les droits humains dans le commerce des matières premières ». - organise l'événement multipartite « Gold Day » pour sensibiliser le secteur. - organise la « Plateforme Matières premières » interdépartementale, qui fait régulièrement des rapports sur la durabilité. - s'engage activement pour améliorer la transparence dans le commerce international de l'or. Elle œuvre pour que l'Organisation mondiale des douanes (OMD) introduise, dans le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), une distinction claire entre l'or extrait des mines (« or minier ») et l'or déjà raffiné. Cette mesure technique contribue à renforcer la traçabilité des chaînes d'approvisionnement en or, ce qui est essentiel pour permettre aux entreprises de remplir leur diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. 			<p>Promotion du Guide de bonnes pratiques auprès du secteur privé via diverses activités de communication. Diffusion du guide sur le négoce des matières premières dans le cadre du partenariat DFAE-IHRB.</p> <p>Planifié</p> <p>Nouvel événement « Gold Day » (2026).</p>
--	--	--	--	--

Mesure renforcée 9 : Procédures de diligence en matière de droits de l'homme par les entreprises proches de la Confédération				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
<p>Les entreprises proches de la Confédération mettent en œuvre des procédures de diligence en matière de droits de l'homme.</p> <p>Les entreprises publiques participent à des initiatives multipartites pertinentes en matière de droits de l'homme.</p>	<p>L'administration fédérale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutient les entreprises proches de la Confédération organisées sous forme de société anonyme et collabore avec leurs conseils d'administration pour discuter des exigences en matière de droits de l'homme et promouvoir la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU ; - sensibilise les entreprises proches de la Confédération aux initiatives multipartites pertinentes. 	<p>Les rapports de durabilité des entreprises proches de la Confédération illustrent la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU.</p> <p>La Confédération recueille des avis sur les discussions organisées et les éventuels événements.</p>	<p>WBF/SECO, DETEC, DFE</p>	<p>Réalisé</p> <p>Réunion des acheteurs de la Confédération, de la Poste, Swisscom, CFF, BLS et SRF pour discuter de l'utilisation d'EcoVadis (4 nov. 2025).</p> <p>Planifié</p> <p>Vaste programme de sensibilisation des entreprises proches de la confédération. Lancement 4 Mai ; atelier 28 Mai ; sensibilisation CA 9 septembre.</p>

Mesure renforcée 12 : Critères relatifs aux normes internationales du travail dans le cadre des marchés publics de la Confédération				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
<p>Les entreprises soumissionnaires adoptent des pratiques responsables</p> <p>L'administration fédérale fournit et met à jour un outil en ligne qui analyse le risque de non-respect des conventions fondamentales de l'OIT pour chaque pays.</p>	<p>La Confédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - met à disposition des critères relatifs aux normes internationales du travail, qui sont intégrés dans des appels d'offres publiques. - met à disposition et promeut un outil d'analyse de risques. - fournit des orientations pratiques à mettre en œuvre par les entités chargées des marchés publics et les sensibilise à la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. 	<p>Les acheteurs publics ont pris des décisions sur la base des résultats de l'outil.</p> <p>Les soumissionnaires qui font preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme reçoivent des points pour les critères d'adjudication correspondants.</p>	<p>WBF/SECO, DETEC, DFE</p>	<p>Réalisé</p> <p>Atelier sur les risques sociaux dans les chaînes d'approvisionnement, dans le cadre de la Conférence sur les marchés durables (6 mai 2025).</p> <p>Sensibilisation des acheteurs publics lors du module « achat durable » de la Conférence des achats, avec exercice pratique basé sur les outils d'analyse de risques du SECO et le CSR Risk Check (20–21 oct. 2025).</p> <p>En cours</p> <p>Collaboration SECO–OIT pour renforcer l'outil d'analyse des risques.</p>

Mesure renforcée 18 : Cohérence entre accords commerciaux et droits de l'homme				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
<p>Les nouveaux accords de libre-échange contiennent des clauses sur les droits de l'homme.</p> <p>La cohérence entre le commerce/l'investissement et les principes directeurs des Nations Unies est encouragée dans les accords de libre-échange et dans les accords de promotion et de protection des investissements.</p>	<p>La Confédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inclut des dispositions cohérentes sur le commerce, l'investissement et le développement durable — y compris les aspects des droits de l'homme liés au commerce et à l'investissement — dans les accords de libre-échange nouveaux ou modernisés, ainsi que dans les accords de promotion et de protection de l'investissement ; - effectue des évaluations d'impact sur le développement durable couvrant également les aspects liés aux droits de l'homme pour les nouveaux accords de libre-échange, à la suite d'évaluations préliminaires des risques ; - informe les partenaires sociaux des résultats des évaluations des risques ainsi que de la réalisation et de la conclusion des études d'impact. 	<p>Les agendas des négociations prévoient le thème de la durabilité.</p> <p>Les projets d'accords de libre-échange contiennent des clauses sur les droits de l'homme liés au commerce et à l'investissement.</p>	<p>WBF/SECO</p>	<p>En cours</p> <p>Finalisation de l'étude d'impact sur le développement social et durable relative aux accords de libre-échange Mercosur et Thaïlande.</p> <p>Consultation des parties prenantes sur la mise en œuvre des engagements pris dans les accords de libre-échange ratifiés.</p>

Mesure renforcée 27 : Promouvoir la lutte contre toute forme d'exploitation des enfants dans les chaînes d'approvisionnements

Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
Les entreprises avec siège en Suisse respectent leurs devoirs de diligence selon les dispositions légales en vigueur (art. 964j ss. CO et ODiTr).	L'administration fédérale : <ul style="list-style-type: none"> - soutient les entreprises dans la mise en œuvre des obligations légales relatives au devoir de diligence en lien avec le travail des enfants (art. 964j ss. CO et ODiTr). - met à disposition un outil d'analyse et coopère avec des plateformes d'organisations internationales dans le domaine du travail des enfants et traite des êtres humains. - promeut les échanges de bonnes pratiques entre les entreprises au niveau national et international. 	Les entreprises disposent d'un outil d'analyse des risques à jour, d'ici fin 2025. La Confédération demande un feedback sur les entretiens et les événements organisés. Les entreprises suisses sont impliquées dans des initiatives multilatérales.	WBF/SECO , DFJP	Réalisé Quatre webinaires d'approfondissement sur le travail des enfants, mandatés par le SECO (2 déc. 2024 ; 3 fév., 17 mars, 12 mai 2025).

Nouvelles mesures du NAP 2024-2027

Stratégie d'intervention relative à l'OBLIGATION DE PROTECTION DE L'ÉTAT (pilier I)

Mesure 1 : Renforcer les Principes directeurs de l'ONU dans les nouveaux domaines de l'espace numérique et en lien avec les nouvelles technologies.

Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
L'application des principes directeurs de l'ONU dans le domaine de l'espace numérique et des nouvelles technologies est renforcée.	La Confédération : <ul style="list-style-type: none"> - participe à des processus multilatéraux (par exemple Conseil des droits de l'homme, Assemblée générale de l'ONU, OIT et Conseil de l'Europe) et s'engage en faveur de normes dans le domaine de l'espace numérique et des nouvelles technologies. - En collaboration avec des partenaires externes, il élabore des lignes directrices et soutiendra l'application des principes directeurs de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE pour une conduite 	Les instruments multilatéraux, tels que le Pacte mondial pour le numérique de l'ONU, font référence aux Principes directeurs de l'ONU. Les résolutions, déclarations et contributions au débat contiennent des références aux Principes directeurs de l'ONU.	DFAE/STS WBF/SECO DE-TEC/OFCO M DFJP/BJ	Réalisé Participation au panel RightsCon 2025 à Taipei sur la mise en œuvre du Global Digital Compact (fév. 2025). Participation au dialogue interactif du Conseil des droits de l'homme sur le rapport « AI procurement and the UNGPs » (19 juin 2025). En cours Mise en œuvre du Global Digital Compact (adopté en 2024, avec référence aux UNGPs) : processus multilatéral en cours.

	responsable des entreprises dans l'espace numérique et dans le contexte des technologies nouvelles et émergentes auprès des entreprises et des États.	Les entreprises ont été informées par la Confédération des lignes directrices existantes.		<p>Présidence suisse de la Freedom Online Coalition (2026, OFCOM/DFAE).</p> <p>Soutien au projet d'Access Now pour la prévention des Internet Shutdowns, notamment en contexte électoral.</p> <p>Soutien à la Global Data Partnership Against Forced Labour (partenariat DFAE-IHRB), visant la réduction du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement d'ici 2030 (ODD 8.7).</p> <p>Élaboration de lignes directrices sur l'IA et la RBC par la WPRBC.</p> <p>Planifié</p> <p>2 ateliers B-tech avec des entreprises prévus à Séoul et Tokyo fin avril (en coordination avec nos ambassades)</p> <p>Participation à Rightscon 2026 à Lusaka (Zambie) en mai, notamment dans un panel sur l'engagement avec les entreprises tech en situation de conflit</p> <p>Sommet sur l'intelligence artificielle à Genève (2027) : préparatifs lancés par l'OFCOM et la Division Prospérité et Durabilité du DFAE ; droits de l'homme dans la gouvernance numérique au programme.</p>
--	---	---	--	---

Mesure 2 : Contribution à l'application des Principes directeurs de l'ONU dans le contexte de la promotion économique				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
Les services de promotion économique et les chambres de commerce au niveau fédéral et cantonal reconnaissent l'importance du contrôle de diligence raisonnable en matière de droits humains dans leur activité de conseil aux entreprises.	La Confédération sensibilise les services de promotion économique et les chambres de commerce fédérales et cantonales à la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU et de l'OCDE.	Les représentants des agences de promotion économique et des chambres de commerce confirment, lors d'entretiens ou de sondages, que les activités de la Confédération leur ont permis de mieux comprendre les contrôles de diligence raisonnable en matière de droits humains.	WBF/SECO	<p>Réalisé</p> <p>Premier échange avec des offices de promotion économique cantonaux (11 déc. 2025).</p> <p>En cours</p> <p>Clarifications internes du SECO sur les mesures pour mettre en œuvre une sensibilisation générale.</p> <p>Planifié</p> <p>Webinaires de sensibilisation avec les services de promotion économique, les chambres de commerce et d'industrie cantonales et régionales, ainsi que les associations économiques.</p> <p>Workshop « Train-the-Trainer » avec le même public cible, afin de transmettre des méthodes et approches pratiques pour conseiller et former efficacement les entreprises.</p>

<p>Les entreprises mettent en œuvre des procédures de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans le cadre de leurs activités commerciales internationales.</p>	<p>La Confédération informe les entreprises participant à des missions commerciales sur la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE pour une conduite responsable des entreprises.</p>	<p>Retour d'informations des entreprises/associations sur l'utilisation et l'amélioration continue des contenus.</p>	<p>WBF/SECO</p>	<p>Réalisé Échange SECO–ASRE sur les thématiques ESG (26 mai 2025).</p> <p>En cours Investigations internes du SECO sur l'harmonisation des procédures de transmission d'information.</p>
---	---	--	---------------------------------	---

Stratégie d'intervention pour la promotion de la RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES (pilier II)

Mesure 3 : Promouvoir les droits de l'homme dans la formation, la gouvernance des entreprises et les pratiques des entreprises				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
<p>Les recteurs/rectrices des hautes écoles suisses sont informés du thème "Entreprises et droits de l'homme". Ils connaissent la préoccupation qui y est liée, à savoir que les étudiants en gestion et en économie doivent être sensibilisés à l'importance du respect des droits de l'homme dans le cadre de leur formation.</p>	<p>La Confédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - transmet une documentation adaptée et sur mesure sur la thématique "entreprises et droits de l'homme". - procède à une analyse des curricula dans les domaines de l'économie, de la gestion d'entreprise et du droit (master/bachelor et formation continue) et examine les possibilités concrètes d'intégrer la thématique "entreprises et droits de l'homme" dans les cours obligatoires. - donne des conférences pour les représentants des hautes écoles (par ex. recteurs/rectrices, directions des départements) en mettant l'accent sur l'importance et la mise en œuvre des thèmes relatifs aux droits de l'homme dans l'enseignement. - Soutient le développement d'outils éducatifs et de formation destinés aux écoles de commerce (voir partenariat avec GCBHR sous ressources et suivi) 	<p>Réactions des hautes écoles et de Swissuniversities sur l'utilisation et l'amélioration continue des contenus.</p>	<p>WBF/SECO DFJP/OFJ DFAE/STS WBF/SBFI</p>	<p>Réalisé Développement d'outils et formations pour les entreprises par le GCBHR (projet DFAE) : modules pour cadres dirigeants, réseau mondial d'écoles de commerce, diligence raisonnable et droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement. Partenariat DFAE–IHRB : cours de mi-carrière « Entreprises et droits de l'homme » (sept.–déc. 2025, Université de Bergen) ; interventions dans les écoles du réseau CEMS.</p> <p>Planifié Prise de contact avec le SEFRI et Swissuniversities pour organiser la mise en œuvre (2e moitié 2026). Projets pilotes de formation sectorielle (2025–2026) et élaboration d'une stratégie éducative élargie incluant des universités suisses.</p>
<p>Le secteur privé est informé des obligations légales et des normes internationales en matière de droits de l'homme.</p>	<p>La Confédération :</p>	<p>La Confédération sollicite un retour d'information sur la pertinence des supports d'information et des manifestations auprès du secteur privé.</p>	<p>WBF/SECO DFJP/OFJ DFAE/STS</p>	<p>Réalisé Manifestation interactive sur l'exploitation des travailleurs en Suisse (25 sept. 2025).</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - intègre la thématique des obligations légales de manière transversale dans toutes les séances d'information. - diffuse du matériel d'information (par ex. Due Diligence Policy Hub de l'OCDE). - collabore avec les parties prenantes pertinentes (p. ex. associations sectorielles) pour diffuser les informations. 			<p>Présentation du NAP à l'Union patronale suisse (25 mars), à SwissHoldings/economiesuisse CSR working group (9 mai), au Sounding Board Aussenwirtschaft (22 mai) et à l'assemblée générale de la SCTA (26 mai 2025).</p> <p>Planifié</p> <p>Evènement avec la UPS, le GEM, la FER, le 25 juin 2026</p> <p>3e Forum national sur les entreprises et les droits de l'homme, le 2 novembre.</p> <p>Organisation de sessions locales de peer learning avec des entreprises suisses dans le cadre du programme de formation « Business & Human Rights Accelerator ».</p>
<p>Le dialogue sectoriel sur la responsabilité en matière de droits humains et l'obligation de rendre des comptes des entreprises des secteurs prioritaires sera renforcé.</p>	<p>La Confédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organise des dialogues sectoriels avec des secteurs prioritaires et sélectionnés. - identifie les secteurs prioritaires par le biais de consultations multipartites. - formule des recommandations à l'issue des dialogues sectoriels. - soutient le renforcement des capacités des associations économiques. - continue à soutenir le secteur du négoce des matières premières à travers la promotion et la mise à jour régulière du guide pour la mise en œuvre des UNGP (www.commodity-trading.org). Ce travail se fait de manière multipartite. 	<p>La Confédération demande un feedback au secteur privé sur la pertinence des supports d'information et des manifestations.</p>	<p>WBF/SECO DFJP/OFJ DFAE/STS</p>	<p>Réalisé</p> <p>Workshop « Strengthening Financial Institutions Corporate Governance to promote respect for Human Rights » à la Conférence Building Bridges, Genève (30 sept. 2025), en partenariat avec TISFD, IHRB, OIT, Mercuria, Ethos, ESG4Boards et UBS.</p>
<p>Des entreprises, dont des PME, ont reçu des informations sur le contrôle de diligence raisonnable et le rôle des directions d'entreprises et des conseils d'administration.</p>	<p>La Confédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présente les Principes directeurs de l'ONU lors de réunions spécialement destinées aux PDG et aux membres des conseils d'administration, en présence de hauts responsables de l'administration fédérale. - diffuse les guides pratiques existants ainsi que les documents sectoriels relatifs à la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (y compris le rôle des directions d'entreprises et des conseils d'administration). - soutient l'initiative ESG4Boards. 	<p>La Confédération demande un retour d'information sur la pertinence des supports d'information et des manifestations auprès du secteur privé.</p>	<p>WBF/SECO DFJP/OFJ DFAE/STS</p>	<p>Réalisé</p> <p>Présentation du NAP à l'assemblée générale d'ESG4Boards (1er avr. 2025).</p> <p>Intervention à un événement destiné aux organes dirigeants (22 janv. 2026).</p> <p>Planifié</p> <p>Publication d'un article dans l'AGEFI.</p> <p>Atelier destiné aux PME lors du Forum</p> <p>Déjeuner de sensibilisation pour les PME</p>

Mesure 4 : Promotion de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans le cadre de la transition énergétique.				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
Les entreprises effectuent un contrôle de diligence raisonnable en matière de droits humains dans le cadre de mesures de lutte contre le changement climatique.	La Confédération organise, en collaboration avec des partenaires externes, un dialogue multipartite et d'autres événements en lien avec les mesures de protection du climat avec le secteur des énergies renouvelables, le secteur financier, le secteur des matières premières et le secteur agricole.	La Confédération demande un feedback au secteur privé sur la pertinence du matériel d'information et des manifestations et s'enquiert de la mesure dans laquelle les entreprises prévoient de mettre en œuvre les mesures traitées.	WBF/SECO SECO/NKP DFAE/STS DFAE/DDC	En cours Collaboration DFAE-IHRB pour aider les entreprises à identifier et traiter les risques liés aux droits de l'homme dans le contexte de la transition climatique. Planifié Lancement d'un programme de sensibilisation le 24 juin.

Mesure 5 : Services d'investissement, de financement et de conseil				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
Les acteurs des services d'investissement et des services financiers sont conscients de l'influence qu'ils peuvent avoir sur la promotion du respect des droits humains dans les activités des entreprises et utilisent les leviers à leur disposition pour promouvoir la durabilité.	La Confédération : <ul style="list-style-type: none"> - met à disposition des outils (par ex. guides, listes de contrôle) sur les aspects des droits de l'homme et du développement durable pour le groupe cible (prestataires de services financiers) de manière compréhensible et pratique. - met en œuvre des mesures de sensibilisation (ateliers, publications, dialogues). - soutient financièrement la <i>Taskforce on Inequality and Social-related Financial Disclosures</i> (TISFD) afin de promouvoir l'intégration des aspects sociaux et d'inégalité dans les rapports financiers et d'entreprise. 	La Confédération sollicite un retour d'information sur la pertinence des supports d'information et des événements organisés auprès du secteur privé.	WBF/SECO DFAE/STS DFF/SIF	Réalisé Étude d'UNICEF Suisse et Liechtenstein sur les droits des enfants dans le secteur de la finance (nov. 2024). Workshop « Strengthening Financial Institutions Corporate Governance to promote respect for Human Rights » à la Conférence Building Bridges, Genève (30 sept. 2025). Planifié Fourniture de l'outil-cadre TISFD (d'ici sept. 2025). Lancement d'un programme de sensibilisation lors du forum

Mesure 6 : Prise en compte des femmes et des enfants dans le cadre de procédures de diligence				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
Les entreprises tiennent compte de l'impact de leurs activités commerciales sur les femmes et les enfants dans le cadre	La Confédération :	Réalisation d'enquêtes de retour sur le contenu de la formation et des ateliers.	DFAE/STS WBF/SECO	Réalisé Contribution du DFAE à la Déclaration droits de l'homme de l'Euro féminin 2025, incluant des références aux

<p>de leur contrôle de diligence raisonnable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - formule ses attentes de manière à ce que les femmes, les enfants et les groupes vulnérables soient particulièrement pris en compte lors de l'examen de diligence raisonnable en matière de droits humains. - intègre la thématique de manière transversale dans toutes les séances d'information. - développe un guide ou diffuse des guides existants (par exemple " Children's Rights and Business Principles ") qui contiennent des exemples de risques liés au genre et aux enfants, ainsi que des mesures correspondantes. 	<p>Évaluation du matériel développé par des experts indépendants en matière de droits des femmes et des enfants.</p> <p>Les participants ont évalué le contenu de la formation comme étant compréhensible et pertinent pour l'intégration des aspects liés au genre et aux enfants dans leurs processus de diligence raisonnable.</p>		<p>femmes et aux enfants dans les procédures de diligence (4 mars 2025).</p> <p>Webinaire SECO « Understand your impact on children's rights beyond child labour » (12 mai 2025).</p> <p>Événement sur le travail décent dans le sport féminin, organisé avec l'OIT et le Centre pour le sport et les droits de l'homme, Genève (16 juil. 2025).</p> <p>En cours</p> <p>Action collective DFAE–Centre pour le sport et les droits de l'homme lors des grands événements sportifs : promotion des droits de l'homme comme modèle pour les futurs événements et l'égalité des sexes dans le sport.</p> <p>Accord Centre pour le sport et les droits de l'homme - FIFA : création d'une plateforme de gestion des risques pour les supporters pendant la CM 2026 en Amérique du Nord</p>
--	---	---	--	--

Mesure 7 : Sport et droits de l'homme				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
<p>Les fédérations sportives internationales intègrent les droits de l'homme dans leur gouvernance et leur fonctionnement.</p>	<p>La Confédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourage la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU auprès des fédérations sportives internationales et des autres acteurs de l'écosystème sportif ayant leur siège en Suisse. - organise, en collaboration avec le Centre pour le sport et les droits de l'homme, un dialogue avec toutes les parties prenantes du monde du sport, en particulier avec les fédérations sportives internationales basées en Suisse. - développe, met à jour et diffuse des orientations et des outils. - poursuit sa participation à l'initiative International Partnership against Corruption in Sports (IPACS). 	<p>La Confédération sollicite un retour d'information sur la pertinence des supports d'information et des événements auprès du secteur privé.</p>	<p>DFAE/STS</p>	<p>Réalisé</p> <p>Participation du DFAE au Human Rights Advisory Board WEURO 2025 et contribution à la Déclaration droits de l'homme de l'Euro féminin 2025 (4 mars 2025).</p> <p>Événement sur le travail décent dans le sport féminin avec l'OIT et le Centre pour le sport et les droits de l'homme, Genève (16 juil. 2025).</p> <p>Atelier pour les comités locaux d'organisation avec les fédérations sportives suisses, Lausanne (début nov. 2025).</p> <p>Atelier pour le secteur hôtelier sur les outils « cycle de vie des grands événements sportifs », Genève (25 nov. 2025).</p> <p>Dialogue du DFAE avec la FIFA, l'UEFA, le CIO, Amnesty International et Sports and Rights Alliance.</p>

<p>Les gouvernements d'autres pays reconnaissent leur rôle en matière de protection des droits de l'homme lors de l'organisation de manifestations sportives.</p>	<p>La Confédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organise un dialogue annuel pour les pays hôtes de grandes manifestations sportives afin d'échanger sur les défis et les bonnes pratiques. - fournit des orientations spécifiques. 	<p>La Confédération sollicite un retour d'information sur la pertinence des supports d'information et des événements auprès du secteur privé.</p>	<p>DFAE/STS</p>	<p>Réalisé</p> <p>Planifié</p> <p>Activités sur sport et droits de l'homme dans le cadre de la Coupe du Monde en Amérique du Nord et des Jeux Olympiques de la Jeunesse à Dakar (2026).</p> <p>Host Government Forum organisé par le DFAE avec le Centre pour le sport et les droits de l'homme (septembre 2026).</p> <p>Atelier durant le Forum</p> <p>Sporting Chance Forum à Londres la semaine du 9 novembre 2026.</p>
--	---	---	---------------------------------	--

Stratégie d'intervention du gouvernement pour favoriser l'accès aux voies de recours pilier III)

Mesure 8 : Inventaire et analyse des obstacles à l'accès aux mécanismes de recours.				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
<p>Accroître la visibilité des mécanismes de recours judiciaires et extrajudiciaires pour les victimes de violations des droits humains et analyser les obstacles.</p>	<p>La Confédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - publie une analyse du rôle complémentaire des mécanismes judiciaires et extrajudiciaires, ainsi qu'une analyse des obstacles à l'accès à ces mécanismes. Ce faisant, elle ne devrait pas anticiper les discussions et les propositions parlementaires sur ce sujet. - met à disposition du matériel d'information adapté au groupe cible, qui présente les mécanismes de recours judiciaires et extrajudiciaires de manière compréhensible et accessible. - formule, le cas échéant, des recommandations visant à supprimer les obstacles, après avoir consulté les offices fédéraux intéressés et vérifié la faisabilité de l'entreprise. 	<p>Des experts évaluent la qualité et la pertinence du matériel développé.</p>	<p>EDA/STS WBF/SECO</p>	<p>Planifié</p> <p>Élaboration d'un rapport réalisé par le Centre de compétence de l'Université de Zurich,</p>

Mesure 9 : Encourager la mise en place de mécanismes de réclamation par le secteur privé				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
Les mécanismes de plainte non gouvernementaux peuvent être utilisés pour traiter des questions relatives aux droits de l'homme.	<p>La Confédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présente le fonctionnement et l'accessibilité des mécanismes de plainte non gouvernementaux de manière compréhensible pour les acteurs concernés (par ex. entreprises, ONG, personnes concernées) sur le site Internet du NAP. - soutient les acteurs économiques dans le développement et la diffusion d'orientations sur l'accès à la réparation. - met en œuvre des mesures de communication en collaboration avec différentes initiatives multipartites afin d'accroître la visibilité des mécanismes de plainte non gouvernementaux. - soutient le Centre pour le sport et les droits de l'homme dans l'élaboration et la diffusion d'orientations sur l'accès à la réparation. 	<p>Évaluations positives du matériel développé par des experts indépendants ou des groupes cibles.</p> <p>Mécanismes de plainte nouvellement introduits</p>	<p>DFAE/STS WBF/SECO SECO/NKP</p>	<p>En cours</p> <p>Soutien du DFAE à la promotion des outils développés par le Centre pour le sport et les droits de l'homme (CSHR) dans le cadre du partenariat 2025–2026.</p>

Mesure 10 : Suivi des plaintes des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme				
Résultats	Mesures et activités	Indicateurs d'évaluation qualitatifs	Offices compétents	Suivi et évaluation
Les rapports des défenseurs des droits de l'homme, des organisations de la société civile et des procédures spéciales concernant les entreprises suisses font l'objet d'un suivi systématique.	<p>La Confédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - met en place une procédure opérationnelle standard pour l'analyse et le suivi des communications. - répond aux demandes et aux plaintes des défenseurs des droits de l'homme. 	<p>Communication interne au DFAE et statistiques</p> <p>Réponses officielles de la Suisse aux communications des procédures spéciales de l'ONU.</p>	<p>DFAE/STS</p>	<p>Réalisé</p> <p>Participation du DFAE au panel sur les défenseurs des droits de l'homme au Forum annuel des Nations Unies, réaffirmant la légitimité de leur travail et le rôle des États et des entreprises dans leur protection.</p> <p>En cours</p> <p>Soutien du DFAE au projet GCBHR visant un mécanisme de connexion entre entreprises et défenseurs des droits de l'homme ; candidature déposée auprès du fonds FAGI à Genève, avec organisations telles que l'ISHR.</p> <p>Planifié</p> <p>Finalisation par le DFAE des procédures standard pour le suivi des plaintes (mi-2026).</p>